

Rolles à mesure qu'ils seroient arrêtés; mais comme je n'ai encore vû que la copie des trois dont je viens de parler, il suffira de dire, que les deux plus fortes cottes que j'y ai apperçû, sont celles du sieur *Brunet de Rancy* de quatre millions deux cens mille livres, & du sieur *Romanet* de quatre millions quatre cens cinquante mille livres. Les moindres ( mais en petit nombre ) sont de six, sept, huit, & dix mille livres. En finissant cet Article je viens d'apprendre qu'il avoit paru un quatrième Rolle de taxes sur les gens d'affaires, qui montoit à la somme de *vingt-neuf millions quatre cens quatre vingt mille livres*. Ainsi en voilà déjà pour plus de *quatre vingt cinq millions de livres*.

Ces taxes ont été notifiées à chaque Cottisé, par une lettre portée par un Hossier de la Chambre de justice, dont nous joindrons ici les termes, pour servir de modele & donner une idée de la proportion gardée entre la taxe & les biens du Cottisé, suivant la declaration qu'il en a lui-même donnée à la Chambre de Justice.

*Modele des Taxes, &c.*

*Modele de  
ces Taxes.*

M . . . âgé de 50. ans a de bien 400000 l.  
Il est depuis l'âge de 20. ans dans ———  
les affaires; a été huit ans Com-  
mis, à 1200. liv. par an, Depuis  
ce tems jusqu'à present, il a tou-  
jours été dans les Traitez, & sui-  
vant sa déclaration, il a eu, sça-  
voir,

De